



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil communal élu pour la législature 2024-2028 a procédé à la répartition des dicastères

À la suite de l'élection du Conseil communal, le 21 mai 2024, les membres de l'exécutif se sont réunis pour procéder à la répartition des dicastères pour la nouvelle législature. L'exécutif entrera en fonction le 1^{er} juillet.

Réuni en séance, le Conseil communal s'est réparti les différentes politiques publiques de manière équilibrée et a procédé à quelques adaptations au niveau de la dénomination des dicastères, par esprit de cohérence.

Le Conseil communal avait déjà constitué son bureau lors de la séance du 21 mai. M. Th. Pittet (PLR) assurera la présidence pour la période législative de juillet 2024 à juin 2025. À ce titre, il sera également en charge de la communication.

M. Th. Pittet sera à la tête du dicastère du territoire et de la mobilité, de la sécurité et des églises (DTMSE). Le territoire comprend l'urbanisme et l'aménagement du territoire; la sécurité regroupe la protection de la population, la police du feu et la sécurité publique. Le dicastère des églises fait quant à lui référence aux relations avec les communautés chrétiennes locales reconnues par l'État de Neuchâtel.

M. Hassan Assumani (PS), vice-président, sera en charge du dicastère de l'administration, de la cohésion sociale et de la santé (DACS). L'administration regroupe la chancellerie, le service de la population et le service des ressources humaines. La cohésion sociale comprend le service des sports et de la culture ainsi que l'action sociale. La santé publique complète le dicastère.

M. Maxime Rognon (PVL), secrétaire du Conseil communal, dirigera le dicastère des infrastructures, du tourisme et de l'économie (DITEC). Dans les infrastructures, figurent le service des travaux publics comprenant les déchetteries et les cimetières ainsi que les services industriels avec le service des eaux, l'éclairage public et les STEP.

Mme Carine Muster (PLR) prend la tête du dicastère des bâtiments, de l'énergie et de l'environnement (DBEE). L'environnement comprend le service des forêts, les domaines et espaces naturels ainsi que les ports et les rives.

Enfin, M. Frédy Nussbaum (Groupement) sera en charge du dicastère des finances, de la formation et de la jeunesse (DFFJ). La formation englobe les écoles, cycles 1 à 3, ainsi que le secondaire II, et le dicastère de la jeunesse regroupe l'accueil extrafamilial ainsi que la Maison des jeunes.

Le Conseil communal a informé l'ensemble de l'administration de cette répartition vendredi dans la matinée. Il se réjouit de collaborer dans un esprit constructif pour relever les nombreux défis de la prochaine législature. Il assure être attentif aux préoccupations des habitant·e·s et à l'intérêt public.

La Grande Béroche, le 31 mai 2024

Le Conseil communal

Contact : M. Thierry Pittet, président du Conseil communal dès juillet 2024
Thierry.Pittet@ne.ch, 032 886 52 00